



33840

**CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES**  
**Procès-Verbal complet de la réunion du 16 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize janvier à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	<b>11</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>08</b>
Nombre de procurations :	<b>00</b>

**Étaient présents :** Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves.

**Étaient excusées :** Mme MEYER Catherine, M. MERLO Philippe, M. TULARS Bernard (pouvoir donné à M. DAUDET Bernard),

Date de convocation : 09/01/2025

Secrétaire de séance : Mme LANZONI Elisabeth

Début de séance : 18h 00

**A L'ORDRE DU JOUR :**

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 DECEMBRE 2024**

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

👉 **Vote : unanimité**

**II - DELIBERATIONS**

**1) Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025**

**DEL160125-01**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du prochain budget, l'exécutif peut être autorisé par l'assemblée délibérante à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Ces crédits permettront de financer les dépenses d'investissement réalisées en début d'exercice et avant le vote du budget 2025.

Les montants des crédits ouverts par cette autorisation devront être inscrits au budget 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2025 à hauteur de **45 242,95 €** selon les montants inscrits au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

► **d'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2025 dans la limite des crédits proposés dans le tableau annexé à la présente délibération selon la ventilation présentée ci-dessus.

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2025			
<p>RAPPEL SUR LE PRINCIPE D'APPLICATION : le Conseil Municipal peut voter une délibération permettant au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés N-1 (BP et DM incluses)</p> <p>Le montant éligible* à prendre en compte correspond à :</p> <p>1 - La Somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée</p> <p>2- Déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports, des autorisations de programme, avant application d'un ratio maximal autorisé de 25 %, les services préfectoraux précisent que les opérations d'ordre entrent dans cette assiette</p>			
Imputation comptable M57	BP 2024	Pour info : Ouverture anticipée 2025 maximale autorisée (25 % des crédits éligibles (C))	Ouverture anticipée 2025 votée
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP ET DM 2024	248 492.83 €	45 242.95 €	30 000.00 €
<b>TOTAL PREVISIONS CONCERNEES (A) =</b>	<b>248 492.83 €</b>	<b>% d'ouverture 2025 votée sur le total des crédits 2024 éligibles</b>	
<b>TOTAL CREDITS 2024 NON ELIGIBLES (B) =</b>	<b>67 521.03 €</b>	<b>16.58%</b>	
16 Emprunts	9 082.03 €	<b>OPERATIONS</b>	
Restes à réaliser dépenses 2023	58 439.00 €	01 - MISE EN SECURITE IMMEUBLE DARROMAN	30 000.00 €
<b>CREDITS ELIGIBLES (C) = (A-B)</b>	<b>180 971.80 €</b>	4541-01 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers Dépenses	30 000.00 €
		<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>30 000.00 €</b>
		<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>30 000.00 €</b>
			<b>16.58%</b>

👉 **Vote : Pour : unanimité**

- ⇒ M le Maire rappelle que cette ouverture de crédits est nécessaire afin de régler les frais engagés dans la procédure de mise en péril d'un immeuble situé sur une propriété privée de la Commune et pour lequel les propriétaires sont défaillants.
- ⇒ M. DAUDET demande à qui revient la responsabilité si un incendie se produisait suite à un court-circuit compte tenu de l'état de l'immeuble ? Ne faudrait-il pas envisager la coupure du compteur électrique ?
- ⇒ M. MONNIER : la question sera posée à la DDTM.

### III – INFORMATIONS

#### 1) Courrier SAFER :

M. MONNIER donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la SAFER concernant la recherche de terrains pour compensations environnementales pour des partenaires.

Sous le terme « partenaires » se cache certainement GPSO, c'est pourquoi il sera demandé un rendez-vous afin d'en savoir plus sur cette demande.

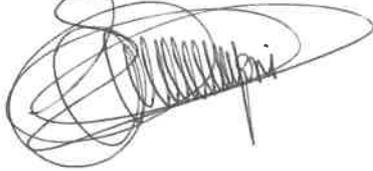
### III – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Vente de bois : la vente de bois qui s'est tenue le 6 janvier a été attribuée à la Sté LABADIE pour un montant de 100 720 €.
- ✓ Fibre : Mme PUJOLS informe qu'il ne lui est toujours pas possible d'avoir la fibre et souhaiterait savoir ce qu'il en est ?

- ⇒ Refaire un point avec Gironde Numérique pour signaler le problème de raccordement au 627 Chemin de Sansin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Le/La Secrétaire de Séance,  
E. LANZONI



Le Maire,  
Ph. MONNIER



Affiché le 01/04/2025 et mis en ligne sur [www.escaudes.fr](http://www.escaudes.fr)